



Lettre d'information

Juin 2021

DLM : Collectif de défense de la mer, des fonds marins, et des côtes entre les estuaires de la Loire et de la Vilaine

SOMMAIRE :

1- Les éoliennes maritimes sortent de mer sur le banc de Guérande	1
2- Entrevue avec F. Louvrier, Conseiller Régional et Maire de La Baule	2
3- Sites internet de référence sur le projet du Banc de Guérande	4
4- Sites internet sur la problématique générale Energie Eolienne	4
5- Sites internet des organismes ou associations militants	4
6- Photos d'actualité	5

1. Les éoliennes maritimes sortent de mer sur le banc de Guérande

Chacun peut voir sur l'horizon depuis début mai le monstrueux navire « *offshore support vessel* » INNOVATION, sous pavillon allemand en opération de pose des fondations d'éoliennes, après avoir constaté à l'automne dernier l'installation de la liaison électrique par RTE (Réseau de Transport d'Énergie) sur terre depuis Prinquiau, jusqu'à la plage de La Courance entre St Nazaire et St Marc/mer, puis en mer jusqu'à l'emplacement de la future station électrique en mer...

Pourtant, la situation juridique du projet n'est toujours pas clarifiée puisque,

- d'une part, la requête des pêcheurs artisans auprès du Tribunal de l'Union Européenne (9^e chambre) a été acceptée le 20/09/2020 et on attend la décision sur les Aides d'Etat et le respect des usagers de la mer,
- et d'autre part sont à l'instruction les recours auprès du Conseil d'Etat des associations liées aux sites opérés par Eolien Maritime France (St Nazaire, Courseulles, Fécamp), contre le refus du Ministère d'abroger les autorisations d'exploiter : autorisations contestées du fait de la modification substantielle que constitue le remplacement de l'actionnaire danois DONG (*expérimenté leader mondial de l'éolien offshore*) par le Canadien ENBRIDGE (*spécialisé dans les oléoducs*), qui a déjà revendu la moitié de sa participation au Fonds de Pensions Canadien...La Finance l'emporte sur la compétence technique !

Il apparaît clairement que l'anticipation par RTE d'environ un an sur le planning initial, le lancement de l'installation des fondations dès début mai 2021, et le stockage des éléments sur le port de St Nazaire ont pour but de rendre irréversible la réalisation du projet, quelles que soient les décisions du Conseil d'Etat et du Tribunal de l'Union Européenne.

La presse nationale s'est emparée du sujet avec la Tribune de Stéphane Bern dans le Figaro du 31/05/2021 et les controverses qui ont suivi. DLM a réagi vivement aux propos tenus par Franck Louvrier dans une interview TV : un courrier (*cf annexe*) a permis d'initier dès le 17/06/2021 une réunion pour un échange de vues dont nous vous rendons compte ci-après.



2. Entrevue avec M. Franck LOUVRIER, maire de La Baule et Conseiller Régional.

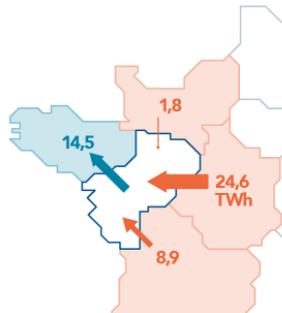
DLM était représenté par Evelyne Debarbieux, présidente du GRSB, et par Alain Doré, président de PROSIMAR et coordinateur de DLM : deux associations qui ont porté les recours pour le compte du Collectif DLM.

L'entrevue a mis en évidence des convergences mais aussi des divergences marquées. Les associations ont une approche la plus factuelle possible du point de vue environnemental, sans avoir à prendre en compte les enjeux politiques. Un élu a évidemment l'obligation de se mettre dans une perspective politique, voir électorale, ce qui ne facilite pas un échange sur le fond .

M. Louvrier a d'abord exprimé sa position :

- a) FL se dit « pro-nucléaire » et considère qu'on ne peut se passer de cette technique de production électrique, d'autant plus que les besoins sont croissants. Il déplore que les deux tentatives d'implantation de centrales nucléaires dans le passé à Plogoff (Finistère – Bretagne) et au Carnet (Loire Atlantique – Pays de Loire) ont échoué et font que la production électrique dans l'Ouest est très faible par rapport à la consommation de ces deux régions, surtout avec la fermeture potentielle de Cordemais. Il compare cet échec à celui de l'aéroport NDL...

Pays de la Loire



Les besoins ne sont pas croissants mais assez stables au niveau national [1] et au niveau régional [2]. Le raisonnement « Production par Région » n'a pas de sens dans un réseau national centralisé et connecté, la région Pays de Loire importe l'électricité principalement de Touraine limitrophe et en exporte vers la Bretagne. Cette analyse régionale a un but purement administratif et ne résulte d'aucune contrainte technique en l'état actuel du réseau.

[1] cf RTE : stabilité depuis 2010 à ~460 TWh

[2] cf RTE : la consommation a atteint un palier en 2015 à 25 TWh

- b) FL considère la nécessité d'un mix énergétique, utilisant l'éolien et le solaire, en complément de l'apport du réseau national. On ne doit pas miser sur une seule technologie de production, et on doit rechercher de nouvelles techniques (hydrolien, stockage Hydrogène, ...etc.)

Là encore, nous avons une convergence sur la nécessité de ne pas se limiter à une seule technologie, mais DLM considère que les technologies ne sont pas équivalentes, notamment les EnR intermittentes ne sont pas acceptables dans le réseau centralisé français. Les exemples cités (hydroliens, hydrogène...) sont des spéculations qui sont loin d'être admises par les experts, mais qui séduisent avant tout les chasseurs de subventions. Ne pas miser sur une seule technologie impose aussi de ne pas concentrer la quasi-totalité des financements sur l'éolien et le solaire aux productions intermittentes au détriment des autres pistes : micro-nucléaire, mini-barrages, bio-énergies, géothermie, ...etc

- c) FL est réservé sur le développement de l'éolien terrestre, parce que son acceptation sociale et son développement anarchique pose question. Il considère qu'il faut un moratoire sur l'éolien terrestre.

DLM partage l'avis sur la nécessité d'arrêter l'éolien terrestre par un moratoire, d'autant plus qu'en France, l'éolien n'apporte que des inconvénients (doublement du réseau [smart grid]), instabilité et variations de production, risque de contribuer à un black-out...) sans réduire les GES (cf l'Allemagne).



- d) FL est favorable au développement du projet d'éolien en mer de St Nazaire , qui devrait répondre à 20% des besoins électriques de Loire-Atlantique, parce que l'éolien en mer produit 1,5x plus que l'éolien terrestre... Les énergies marines sont créatrices d'emplois. Il faut expérimenter ce 1^{er} projet et voir ce que cela donne en retour d'expérience. Il considère que 12 à 20 km est éloigné, tout en reconnaissant que La Baule sera moins impactée que les habitants de la grande côte...

DLM considère que l'éolien en mer n'apporte rien en France et surtout ne contribue pas à la réduction des GES en diminuant la production nucléaire. Même le Danemark et l'Allemagne font marche arrière sur l'éolien, notamment en mer, trop cher. De plus, les meilleurs rendements annoncés par les projets français ne sont pas prouvés : pourquoi garder secrètes les ressources de vent mesurées sur SEMREV, entre Le Croisic et Hoëdic ? Aucune installation offshore de mer du Nord ou d'Ecosse, autrement plus ventées, ne rapporte des facteurs de charge de plus de 32%, bien inférieurs aux 41% promis par EMF...

La filière est majoritairement étrangère, et les créations d'emplois locaux sont réduites et non pérennes. Que fera General Electric quand les 80 génératrices auront été livrées, alors que les autres sites prévoient de se fournir chez SIEMENS ?

- e) FL considère que le projet Yeu-Noirmoutier ne se fera pas, et que les projets d'extension ont peu de chances d'aboutir .

L'éolien marin en France



L'Etat pousse au maximum les 7 projets des 3 premiers appels d'offres (St Nazaire, St Brieuc, Courseulles, Fécamp, Yeu-Noirmoutier, Dieppe, Dunkerque)...

Le projet d'éoliennes flottantes de Groix Belle-Ile est prévu deux fois plus important que celui de St Nazaire.

D'autres projets sont en préparation, en Manche, à Oléron et en Méditerranée.

DLM n'est pas optimiste au vu des positions gouvernementales et européennes... Va-t-on ceinturer la France d'un rideau d'éoliennes en mer, pour faire plaisir à une idéologie politique ?

- f) FL ne craint pas d'effet négatif sur le tourisme.

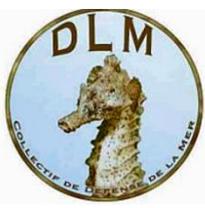


On ne connaît pas l'impact sur le tourisme, mais au-delà d'un effet de curiosité au début, l'horizon marin transformé en zone industrielle ne fera plus rêver !

E. Debarbieux s'interroge sur le hiatus entre les projets de La Baule de développement du tourisme d'affaires, la revalorisation du front de mer et l'implantation de 80

éoliennes de 175m de haut (on rappelle vues comme le diamètre du soleil ou de la lune sur l'horizon).

- g) FL ne croit pas non plus à une dévaluation des prix immobiliers.



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensedelamer@gmail.com

L'éolien terrestre a un impact de -20 à -100% sur l'immobilier, et certaines propriétés sont devenues invendables. L'éolien en mer aura certainement un impact important sur l'immobilier immédiatement littoral (Pornichet, La Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic), et réduira l'attractivité des communes littorales.

- h) FL perçoit la position de DLM (refus de l'éolien) comme extrémiste, sans propositions constructives de solutions.

DLM a une approche rationnelle, sans interférence de choix ou d'idéologie politique : DLM a d'abord proposé d'éloigner la zone d'implantation pour rester dans la procédure de « zone propice » pour rester audible dans le contexte de 2012. Du fait des manœuvres juridiques et politiques que nous avons connus, et des propos fallacieux tenus par le Gouvernement et nombre d'élus, DLM et les associations des autres sites ont désormais une opposition plus radicale.

Depuis 10 ans, DLM propose que l'investissement en pure perte dans l'éolien en mer soit remplacé par un investissement dans les économies d'énergie, vers une vraie transition écologique.

DLM constate que les discours du gouvernement et des partis manquent totalement de cohérence et de crédibilité, comme l'exprime une députée LREM : « **le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique (électrique) ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant : vous nous avez menti** »

3. Sites internet sur le projet d'éoliennes sur le banc de Guérande

- A-1. DLM : <http://www.DLM-eoliennesenmer.net>
A-2. Le site de la Préfecture de Loire-Atlantique, pour la concertation en cours :
<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Energies-renouvelables/Les-energies-marines-renouvelables/Instance-de-concertation-et-de-suivi-du-parc-eolien-offshore-de-Saint-Nazaire>
A-3. Le site de Eolien Maritime France [EDF-EN – Enbridge] :
<http://www.parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr/>
A-4. La page du GRSB : http://www.i-pilote.com/flash/grsb/collectif_DLM.htm
A-5. La page de PROSIMAR : <http://www.prosimar.org/DLM%20communiqués.html>

4. Sites internet sur la problématique générale Energie Eolienne

- B-1. Site de la CRE : <http://www.cre.fr/>
B-2. Site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :
<https://www.ecologie.gouv.fr/>
B-3. Site de Sauvons le Climat : <http://www.sauvonsleclimat.org/>
B-4. Site de RTE - production-consommation d'électricité : <https://www.rte-france.com/eco2mix>

5. Sites internet des organismes ou associations militants

- C-1. Fédération Environnement Durable (FED) : <http://environnementdurable.net/>
C-2. Pour un Littoral Sans Eolienne (PULSE) et (EPAW) : <http://www.epaw.org>
C-3. Groupement professionnel : <http://www.actu-environnement.com>; <http://fee.asso.fr/> ;
<http://www.enerzine.com>; <http://www.enr.fr/>



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensedelamer@gmail.com

6. Album Photos



Projet banc de Guérande : vue depuis Mazy (haut) depuis La Baule (bas)

(photomontage EDF-EN)



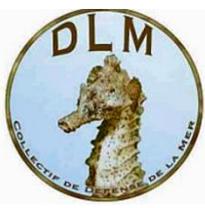
Coucher de soleil derrière
Pierre Percée
(1^{er} Décembre 2019)



Des éoliennes hautes comme le soleil ou la lune sur l'horizon



Le navire INNOVATION sur site en opération de pose des fondations (5 mai 2021)



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensedelamer@gmail.com



Stock d'aéro-génératrices



Les composants des « mats » de 6m de diamètre



Le cargo PALEISGRACHT de transport de charges lourdes dans le bassin de St Nazaire



Annexe

LA BAULE, le 05 juin 2021

Monsieur le Maire de La Baule
Hôtel de Ville

Objet : Eolien en mer – vos déclarations sur Cnews

Monsieur le Maire et Conseiller régional,

La semaine dernière a été marquée par des déclarations relatives à la transition énergétique, suite à la tribune de M. Stéphane Bern, publiée dans le Figaro. Les pêcheurs artisans ont également manifesté à St Brieuc. Notre Collectif, par l'intermédiaire du GRSB et de PROSIMAR, continue depuis 2011 de contester juridiquement le projet d'installation éoliennes en mer sur le Banc de Guérande, entaché de nombreuses irrégularités, masquées par toute une série de mensonges d'Etat...

Vous vous êtes permis des déclarations sur C News qui démontrent votre insuffisance de connaissance du sujet !

Vous trouverez ci-joint le verbatim commenté de votre intervention...

Et que dites-vous du coût exorbitant des projets éoliens en mer, bénéficiaires d'aides d'Etat !

Comme tous les élus qui ont négligé de s'informer auprès des experts indépendants, vous serez désigné comme responsable de cette imposture. Comme le déclarait en 2019 Mme Marjolaine Meynier Millefert, députée LREM : « le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant vous nous avez menti »

Votre parti « Les Républicains », comme la majorité des autres partis, souffre déjà de ces mensonges, contrairement à un parti concurrent qui a compris l'importance de l'imposture éolienne...

Nous sommes à votre disposition pour vous informer sur la réalité environnementale, économique, financière et juridique, et vous permettre de vous positionner plus en conformité avec l'intérêt de vos administrés baulois et régionaux.

Nous vous prions de croire néanmoins, Monsieur le Maire, à notre considération.

Pour le Collectif DLM,
Alain Doré, Coordinateur

Collectif DLM : Associations PROSIMAR Pornichet, GRSB La Baule, ASPEN Le Pouliguen, Guérande Environnement, Estuaire Loire Vilaine, fédération Presqu'île Environnement...etc.

Nous contacter : DLM - Alain Doré , tél : 06 80 20 38 40 / courriel : defensedelamer@gmail.com
Collectif DLM – BP 31, 44501 LA BAULE cedex



Franck Louvrier sur CNEWS le 31/05/2021 :

« ...Ça fait partie de ce qu'on appelle le mix énergétique. Vous savez on ne peut pas vivre sur une seule énergie. Il faut trouver d'autres énergies alternatives et l'énergie éolienne en fait partie. »

Un mix énergétique doit différencier les énergies fossiles et les énergies renouvelables, les énergies pilotables et les énergies intermittentes, les énergies émettrices de GES (gaz à effet de serre) et celles écologiques à bilan carbone très faible.

Le bilan carbone comprend 3 contributions :

- *Le bilan carbone de fabrication et d'installation (le bilan de l'éolien en mer est ici catastrophique)*
- *Le bilan carbone de fonctionnement (il faut prendre en compte les émissions induites par l'intermittence)*
- *Le bilan carbone de démantèlement et recyclage (il est toujours mal connu...)*

Les énergies renouvelables intermittentes sont indissociables d'énergies pilotables instantanées (gaz, fuel, charbon)

En France on a déjà un mix Nucléaire-Hydraulique-stockage puis gaz-fuel-charbon-bioénergies- auquel s'ajoute les EnR intermittentes solaire et éolien : le besoin d'EnR est purement politique et artificiel, résultat d'une idéologie antinucléaire !

« C'est vrai que sur l'éolienne terrestre il faut un moratoire, parce qu'on ne peut pas se permettre de développer ça sans qu'ait lieu une consultation de la population et un accord de la population. »

La volonté politique a été de confier les procédures au Préfet, et même de ne pas tenir compte des enquêtes publiques... La concertation avec la population, pourtant obligatoire quand l'environnement est en jeu, ne pèse pas face à une conformité réglementaire théorique. Les élus de la démocratie électorale ne doivent pas se défausser de leurs responsabilités sur une démocratie participative dont on ne connaît pas les règles.

« Ce que je regrette par exemple sur le parc éolien en mer, pour lequel je suis favorable, c'est qu'il n'y ait pas eu un référendum lors de son installation, lors de sa décision. »

Il y a eu un Débat Public avec la CNDP, puis des enquêtes publiques, où l'opposition des intervenants était largement majoritaire (71% en enquête publique : 467 avis défavorables pour 192 avis favorables). Par contre, parmi les Personnes Publiques Associées (PPA), combien de conseils municipaux ont débattu pour donner la position de leur commune ? Seule la CC de Noirmoutier a donné un avis défavorable. Les autres communes se sont principalement prononcées par un simple avis du maire, et celui de La Baule est un bel exemple d'hypocrisie politique !

L'exemple de référendum NDJL montre bien que ce moyen n'est pas adapté, pour se prononcer sur des sujets complexes.

« Là on va avoir un parc éolien qui va apparaître l'année prochaine, entre 12km et 20 km des côtes, donc très éloigné, mais qui va permettre, comme vous le disiez à juste titre, de donner 20% de la consommation d'énergie de Loire Atlantique. »

12 à 20 km des côtes pour des éoliennes de 180m de haut, c'est trop près : rappelons qu'elles seront vues comme le diamètre du soleil ou de la lune sur l'horizon, et perçues très grande par l'interprétation visuelle de notre cerveau qui grossit la perception des objets sur l'horizon... Mais la question n'est pas la distance, mais la richesse en biodiversité de la zone d'installation. C'est pourquoi DLM avait proposé de reculer celle-ci une dizaine de km plus sud-ouest, dans la limite de la zone propice définie par le Préfet.

Consommation: 25TWh Pays de Loire (RTE) et 8TWh Loire-Atlantique (AURAN)

Production éolienne du projet de SN : 480 MW. Facteur de charge annoncé : 0,41 =>1,7 TWh soit 21%

Facteur de charge réel probable : 0,25 => 1 TWh, soit 12,5%. Variabilité horaire de la consommation : facteur 4